



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Sub Debt - part C - FR0010674978

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 10 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques et en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible dividendes non réinvestis (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated dividendes non réinvestis (I4BN Index) + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated dividendes non réinvestis (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

L'univers d'investissement du fonds englobe les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les Etats membres de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège (dette publique jusqu'à 50% de l'actif net), les obligations non gouvernementales (dette privée) de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège et libellées en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro, les obligations convertibles et les instruments du marché monétaire. Cet univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dette subordonnée comme les obligations contingentes convertibles (CoCos).

Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingent convertibles seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée). L'univers d'investissement initial couvert est analysé par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche en sélectivité décrite dans le prospectus permet chaque émetteur privé ou public de se voir attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG.

L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos". La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.

La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.

Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.

L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%). Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).

L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 10 ans.

Modalités de rachat : Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES, et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 5 reflète le risque des marchés de taux de l'Union européenne quel que soit le secteur, sans critères de notation financière particuliers dans lesquels le fonds investit en respectant une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est

susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : c' est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,71 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**) 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated

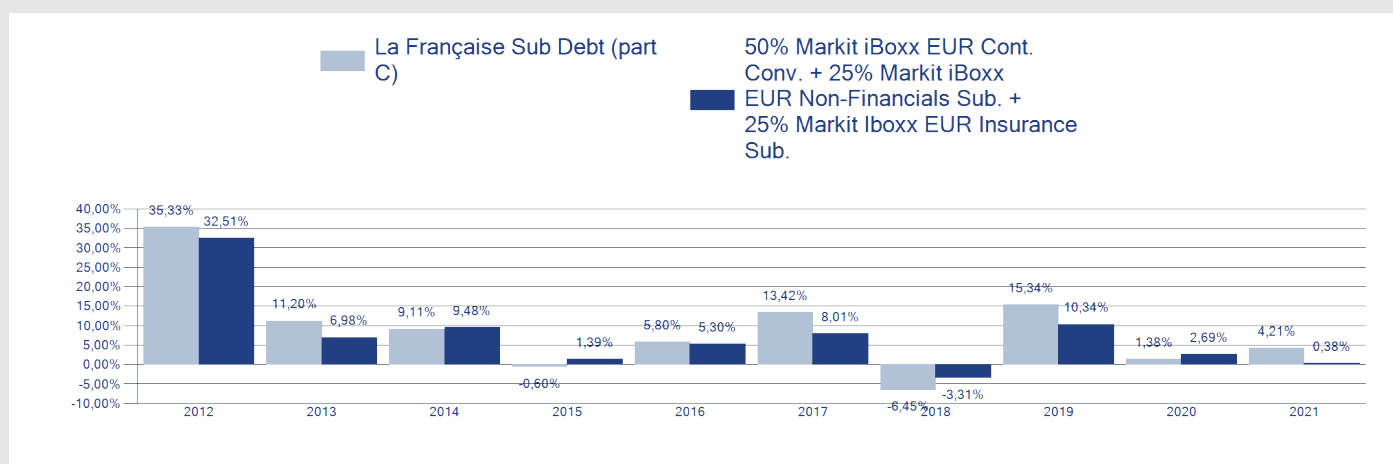
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 à 14 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit iBoxx Euro Financials Subordinated. En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts C, A, S, RC USD H, D, IC CHF H, T C EUR, Y, R D USD H, R, IC USD H, I GBP H, TS, L, T C USD H : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : A, S, RC USD H, D, IC CHF H, T C EUR, Y, R D USD H, R, IC USD H, I GBP H, TS, L, T C USD H

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022